

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	M. Jean Guillen
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 30 du 04/05/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres
- Organisation des finales du Critérium à 7

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Régularisation financière
- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 30 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commission qu'il a participé, le lundi 09 mai 2022 à une visioconférence qui avait pour objectifs, la finalisation de l'organisation des finales des coupes départementales et des finales du Critérium à 7.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	B	FC Roulet 2 – FC Nersac	21/05/2022	22/05/2022	15h00
Division 2	B	FC Sud Charente – JS Sireuil 2	05/06/2022	04/06/2022	20h00
Division 5	D	US Taponnat – ET.S Mornac 3	05/06/2022	15/05/2022	15h00

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces reports

2° - Organisation des phases finales du Critérium à 7

Après une 2^{ème} phase qui a regroupée 8 équipes réparties en 2 poules et qui s'est déroulée du 05 février au 03 avril 2022 (matchs aller - retour), la Commission des compétitions « séniors » après concertation avec les équipes concernées, a pris la décision de mettre en place des phases « finales ».

Ces phases « finales » élaborées sous la formule « championnat » (match aller-retour), se sont déroulées du 30 avril au 08 mai 2022 et ont opposées les équipes de la Poule A et de la poule B en prenant en compte le classement à l'issue de la 2ème phase.

A l'issue de ces nouvelles phases « finales » et pour déterminer de la suite de ce Critérium, la Commission des compétitions « séniors » a mis en place une ultime phase (1/2 finales et finales) qui opposera les vainqueurs et les perdants des rencontres du 30 avril et 08 mai

2022.

Les finales opposeront les vainqueurs (challenge principal) et les perdants (challenge secondaire) du 21 et 22 mai 2022 et se dérouleront à La Rochefoucauld le samedi 28 mai 2022.

Un courrier sur l'organisation des finales sera adressé aux clubs concernés par la Commission des compétitions « séniors »

Décision 02 : Les membres de la Commission valident cette décision

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Régularisation financière

Rencontre D4 – Poule D (FC Roulet 3/CS St Michel2) du samedi 30 avril 2022

Arbitre de la rencontre : M. Rey Ludovick

Compte tenu de la déclaration tardive du forfait du FC Roulet 3 et de la présence de l'arbitre sur le lieu de la rencontre, les frais kilométriques de l'arbitre (24,06 euros) seront crédités à l'arbitre par débit du District.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du FC Sud Charente du lundi 09 mai 2022. - Demande de report de la dernière journée de championnat (dimanche 05 juin 2022).
Après analyse du classement de la Poule B de 2ème division et en application de l'article 24.4 des règlements généraux du District, la Commission des compétitions « séniors » émet un avis favorable à cette demande.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 10/05/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°30 du 04/05/2022	Validé	-	-
1	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Organisation des finales du Critérium à 7	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 18 mai 2022 à 17h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire
Philippe Brandy

